

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE MARDI 19 AVRIL 2022 À 19h30

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

#### MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

#### PRESENTS :

MARIE-CLAIRE TÉTREULT	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	DANY BOYER	siège 4
		JULIEN BUSSIÈRES	siège 6

#### ABSENTS :

DANY ST-AMANT siège 5 (en virtuel seulement)

Étaient également présents : Karine Boucher, directrice générale  
Lydia Laquerre, greffière (en virtuel seulement)

#### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 891, PLACE ANDRÉ-MARCOUX – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE
3. PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 915, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE CABANON
4. PIIA SECTEUR BÂTI – 1530, PLACE DE LA SAMARE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 6 LOGEMENTS
5. ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT
6. VENTE DES LOTS NUMÉRO 1 825 809 PARTIE ET 1 825 543 (LOT À VENIR 6 510 898) – PLACE DE LA SAMARE
7. COLLECTE ANNUELLE DU VIEUX-FER
8. PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION – LOT NUMÉRO 4 161 076 (EMPRISE SUR LA RUE BISSONNETTE)
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### 126-22-04-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté, tel que proposé.

#### 127-22-04-19 PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 891, PLACE ANDRÉ-MARCOUX – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée, sur le lot actuel 4 961 071, à l'adresse civique 891, place André-Marcoux, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la place André-Marcoux et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale de deux étages, comprenant un logement principal (avec sous-sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est de 1010 pieds carrés (93.91 m<sup>2</sup>).

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation sera composé d'un revêtement de métal MAC Architectural, collection Harrywood de couleur torréfié et d'un revêtement de canexel, couleur gris. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 8 :12 et 10:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur gris;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades ainsi qu'un perron à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

128-22-04-19

### **PIIA BOISÉ DU RUISSEAU – 915, RUE BISSONNETTE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE CABANON**

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée pour construire un bâtiment accessoire isolé au 915, rue Bissonnette, dans la zone R-9 et assujettie au PIIA – Secteur du Boisé du Ruisseau;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une superficie de 20,1 mètres carrés (3,66 m X 5,49 m);

ATTENDU QUE le revêtement proposé serait identique au bâtiment principal soit du fibrociment (couleurs identiques);

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire aurait un étage;

ATTENDU QUE le bâtiment serait implanté en cour arrière à environ 0,75 m de la limite latérale de propriété, à environ 6,7 m de la ligne arrière de propriété et à plus de 3 m du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la toiture serait à deux versants;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la façade avant propose une porte à ouverture verticale, alors que la façade latérale gauche prévoit une porte simple et deux fenêtres;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les travaux concernant l'installation d'un cabanon, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

**129-22-04-19** **PIIA SECTEUR BÂTI – 1530. PLACE DE LA SAMARE – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 6 LOGEMENTS**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation multifamiliale isolée, sur le lot actuel 1 824 372, à l'adresse civique 1530, place de la Samare, situé dans la zone R-11, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisée sur la place de la Samare et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation multifamiliale de trois étages, comprenant 6 logements (avec dalle au sol). La superficie au sol du bâtiment principal projeté est de 2330 pieds carrés (216,45 m<sup>2</sup>).

ATTENDU QUE le projet tient compte des particularités naturelles et urbanistiques du milieu;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 4 :12);

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades ainsi qu'un perron à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 logements.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

130-22-04-19

### **ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT**

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (LRQ, c. S-3.4);

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être transmis au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, au plus tard le 31 mars 2022;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la Ville de Valcourt, pour l'année 2021;

De faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie certifiée conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

131-22-04-19

### **VENTE DES LOTS NUMÉRO 1 825 809 PARTIE ET 1 825 543 (LOT À VENIR 6 510 898) – PLACE DE LA SAMARE**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, la promesse d'achat et l'acte de vente à venir concernant la vente des lots portant les numéros 1 825 809 partie et 1 825 543 (qui portera le numéro 6 510 898, une fois l'opération cadastrale complétée), circonscription foncière de Shefford, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

132-22-04-19

### **COLLECTE ANNUELLE DU VIEUX-FER**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'accès au stationnement de l'aréna plutôt que celui de la salle communautaire, pour la collecte du vieux-fer qui aura lieu samedi le 7 mai 2022.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

**133-22-04-19** **PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION – LOT NUMÉRO 4 161 079 (EMPRISE SUR LA RUE BISSONNETTE)**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Règlement 615 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux propriétaires de terrains dans le Boisé du Ruisseau phase II disposent d'un délai de 18 mois à compter de l'acquisition pour effectuer les travaux de construction requis pour leur nouvelle résidence;

ATTENDU la pénurie de matériaux qui sévit actuellement au Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de reporter la date de fin des travaux pour le lot numéro 4 161 076, circonscription foncière de Shefford, cadastre du Québec, jusqu'au 31 décembre 2022 maximum (construction complétée).

ADOPTÉE

**134-22-04-19** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 20h14.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault, Maire

\_\_\_\_\_  
Me Lydia Laquerre, Greffière